

Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne

Audiences publiques du Comité spécial de l'approvisionnement en bois
Paquetville, 26 novembre 2003

M. Kirk MacDonald, président

Monsieur :

Le Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne est un organisme à but non-lucratif, fondé en 1986. Nos 118 membres proviennent de toutes les régions de la Péninsule acadienne et quelques-uns de la région Chaleur. Notre devise est « Connaître, Apprécier, Conserver » et un de nos objectifs est l'étude et l'appréciation de la nature. Nous sommes affiliés à la Fédération des Naturalistes du Nouveau-Brunswick. En tant que citoyens du Nouveau-Brunswick, nous voulons réagir et faire connaître à votre comité notre position concernant l'avenir des pratiques de gestion des terres de la couronne ainsi que nos réactions aux recommandations du rapport Jaakko Poyry .

Nous sommes conscients que l'industrie forestière apporte une contribution importante à l'économie de notre province et que ses activités ont des retombées bénéfiques dans toutes nos communautés. Toutefois, nous prônons la prudence et la sagesse quand il s'agit d'effectuer des changements qui vont affecter grandement les écosystèmes de notre milieu.

Nous demandons le statu quo sur la protection des zones spéciales de gestion, les réserves écologiques et les zones tampons le long des cours d'eau. Nous croyons qu'il est primordial de préserver ce qui reste de la Forêt Acadienne originale. Il est tout aussi important de respecter les lieux humides et de maintenir la diversité des écosystèmes forestiers dans le but de garantir un habitat viable à la faune et à la flore fort diversifiées de notre province. Le Nouveau-Brunswick a la chance d'abriter des espèces uniques au monde. Entre autres, le Satyre fauve des maritimes dans la région de Beresford et Bas-Caraquet, la Pédiculaire de Furbish au Madawaska. Nous comptons plusieurs espèces végétales rares et d'autres en danger d'extinction. Il est impératif de faire tout notre possible pour que les générations futures aient eux aussi la chance de contempler ces merveilles. Nous ne nous opposons pas à la coupe de bois quand elle est faite de façon sélective et lorsque la méthode de récolte favorise une régénération naturelle. La plantation devrait être seulement envisagée lorsque la régénération naturelle est insuffisante. Favoriser une espèce en particulier, par la plantation ne devrait pas être encouragé. Il faut respecter la diversité des essences présentes dans un habitat donné et il est logique qu'un arbre aura une croissance plus rapide dans son milieu naturel et nécessitera moins d'interventions humaines par exemple, herbicides et insecticides, pour atteindre sa maturité.

Quant à savoir s'il faut laisser la gestion et l'intendance des terres de la couronne aux grandes papetières, on peut imaginer facilement qu'elles vont privilégier les intérêts de leurs actionnaires au détriment de ceux de la population du Nouveau-brunswick. Il faut tenir compte qu'elles ont les ressources financières pour exercer un lobbying puissant auprès du gouvernement sans comparaison avec le pouvoir du simple citoyen. Pour rentabiliser leurs investissements, elles demandent des garanties d'approvisionnement qu'il est absolument illogique et impossible pour les citoyens du Nouveau-Brunswick de leur accorder.

En conclusion, monsieur le président, nous espérons que votre comité prendra en considération que des dommages irréversibles ont déjà été causés aux forêts du Nouveau-Brunswick et qu'il est essentiel de ne pas en rajouter. Les forêts du Nouveau-Brunswick profitent aux compagnies forestières, il est vrai, mais elles font partie du patrimoine et les citoyens devraient aussi pouvoir en bénéficier ainsi que les espèces animales et végétales qui y habitent. Nous souhaitons que tous les intervenants dans ce dossier travaillent ensemble pour assurer un avenir économique à notre province tout en respectant notre environnement.

Merci, monsieur le président,
Roland Robichaud,
président, Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne